

Conciliation Études-Travail



DES AVANTAGES SIGNIFICATIFS

- Renforcement de la loyauté des étudiants-travailleurs;
- Augmentation du pouvoir d'attraction de l'entreprise dans le recrutement de sa main-d'œuvre;
- Visibilité accrue de l'entreprise;
- Image positive de l'entreprise dans la communauté;
- Contribution au développement d'une main d'œuvre qualifiée et diplômée dans la région.



Agir comme facteur de persévérance scolaire !

Ce n'est plus un secret pour personne, la population de Beauharnois-Salaberry est vieillissante et la main d'œuvre qualifiée est de plus en plus rare. Dans le souci de former et de maintenir des ressources humaines qualifiées sur le territoire, il est temps d'agir positivement dans la réussite scolaire de nos jeunes.

En tant qu'employeur, vous êtes un facteur important de persévérance scolaire. À vos côtés, l'étudiant apprend à développer son autonomie, le sens des responsabilités

et prend confiance en lui. Si c'est souvent l'indépendance financière que le jeune recherche, il découvrira très rapidement que le travail peut lui apporter bien davantage. Il ne faut toutefois pas que cet apprentissage se fasse au détriment de ses études.

Comme employeur, vous pouvez faire la différence. La table de concertation en conciliation études-travail d'OPERES vous invite à **vous engager dans la persévérance scolaire** de vos employés étudiants.

En plus du support de l'agent de liaison dans vos démarches, de la trousse d'information qui vous sera remise lors de votre adhésion, vous recevrez également une vignette à apposer sur la porte de votre établissement, témoignant de votre engagement. De plus, votre nom paraîtra sur le site web du programme dans la section des employeurs engagés, ainsi que sur le babillard et page Facebook du Carrefour jeunesse-emploi Beauharnois-Salaberry.

Contactez-nous pour connaître l'ensemble des avantages offerts.

Une combinaison gagnante !

- 4** heures, le temps de travail quotidien à ne pas dépasser du lundi au jeudi ;
- 9** heures du soir, l'heure limite à ne pas excéder pour le quart de travail, du lundi au jeudi, ainsi que le dimanche ;
- 15** heures de travail par semaine, l'horaire idéal pour réussir ses études.

S'engager, rien de plus simple !

Vous respectez les 3 critères obligatoires ou vous vous engagez à le faire ?
Voici la marche à suivre :

- Compléter et remettre votre formulaire d'engagement à l'agent de projet, par la poste ou par courriel. Celui-ci vous contactera pour prendre rendez-vous.
- Une rencontre de 10-15 minutes se tiendra à vos bureaux afin de vous expliquer les services et les avantages auxquels vous avez droit, ainsi que vos obligations en vertu du programme d'engagement.

Le programme en **conciliation études-travail** vise à propager au sein de la communauté des **actions structurantes** et des **comportements positifs** à l'égard de la persévérance scolaire, de la réussite éducative et ultimement, de la **diplomation des jeunes** du territoire Beauharnois-Salaberry.

Formulaire d'engagement

En remplissant ce formulaire, vous vous engagez à joindre le programme Conciliation Études-Travail d'OPERES. Sur réception du document, l'agente de projet communiquera avec vous pour discuter de votre implication et de l'assistance disponible. OPERES s'engage à soutenir et reconnaître les employeurs qui valorisent, par des actions concrètes, la conciliation études-travail.

Pour être admissible au programme d'engagement, trois (3) critères doivent être respectés :

1. Je m'informe régulièrement du cheminement scolaire et de l'horaire de mes étudiants salariés et les encourage à persévérer
2. Les horaires de travail de mes étudiants salariés sont allégés en période d'examen et de remise de travaux
3. Appliquer la formule 4-9-15 (à titre de balises du succès) :
 - Maximum de 4 heures les soirs de semaine (lundi au jeudi)
 - Les quarts de travail en semaine ne devraient pas dépasser 21h (du dimanche au jeudi)
 - L'horaire de travail ne devrait pas dépasser 15 heures (environ) par semaine durant l'année scolaire

Nom de l'entreprise : _____

Propriétaire ou cadre : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Durant l'année **scolaire**, combien d'étudiants travaillent au sein de votre entreprise ? _____

Est-ce que les étudiants vous sollicitent pour faire plus d'heures de travail ? _____

- J'autorise OPERES à faire les vérifications d'usage auprès de quelques-uns de mes étudiants salariés**

Votre entreprise en fait plus ? Dites-le nous !

- Une salle d'étude est disponible durant les pauses
- Nous offrons des bourses d'études
- J'offre une augmentation salariale annuelle en fonction de l'amélioration des résultats scolaires
- Autres (préciser) : _____

Signature : _____ Date : _____

- J'AUTORISE « mon travail : MES ÉTUDES 4-9-15 » À PUBLIER MON NOM DANS LA LISTE DES EMPLOYEURS ENGAGÉS EN CONCILIATION ÉTUDES-TRAVAIL**

INFORMATION ET SOUTIEN | Cindy Vincent, agente de liaison

cvincent@cjeb-s.ca | 450 373-6767

Carrefour jeunesse-emploi Beauharnois-Salaberry | Télécopieur : 450 373-0057

71, rue Dufferin, Salaberry-de-Valleyfield (Qc) J6S 1Y3

WWW.MONTRAVAILMESETUDES.COM

